



**COLLEGE
JEAN ROSTAND**

**Dossier
De Candidature**

SECTION SPORTIVE

GOLF

Année 2021/2022

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 7 MAI 2021.

À M ESTRUCH Xavier, Professeur d'EPS du collège Jean ROSTAND

06 16 91 56 99

LES TESTS D'ENTREE AURONT LIEU LE MARDI 11 MAI 2021 à 17h au golf d'Hossegor

Attention !!! Selon l'évolution de l'épidémie du coronavirus cette date pourrait être modifiée.

Objectifs de la section sportive

Permettre aux élèves de cette section de:

- Poursuivre les mêmes études que les autres élèves de la classe tout en ayant des horaires aménagés.
- S'impliquer activement dans l'Association Sportive du collège et dans l'organisation de manifestations: Rencontres UNSS, Cross...
- Accéder à un bon niveau dans la section choisie.

Conditions d'admission

- Etre admis(e) de la 6^{ème} à la Troisième après décision de passage donnée par le chef d'établissement d'origine.
- Etre apte médicalement.
- Etre licencié(e) dans un club et présenter un « intérêt » sportif.

L'élève doit réunir ces trois conditions pour être admissible.

Modalités

Renseigner et renvoyer le dossier de candidature, disponible au secrétariat du Collège J.Rostand (Capbreton).

- Clôture des inscriptions (voir 1^{ère} page).
- Tests d'entrée : tests pratiques et entretien le 11 mai à 17h au golf d'Hossegor

Qualités souhaitées

- Mentales : avoir une énorme envie de réussir à la fois ses études et de se perfectionner dans la section choisie: volonté, résistance, dynamisme, rigueur, organisation.
- Le choix d'une filière « Section sportive », c'est accepter des contraintes importantes.

Niveau exigé

Le niveau d'un golfeur est déterminé par son INDEX qui est noté sur sa licence.

Celui-ci doit être de 24 à 26 en classe de 6[°] et inférieur à 14 en 4[°] et 3[°]

Les enseignants de la section sportive se gardent la possibilité de sélectionner un élève dont le niveau est légèrement inférieur au minimum demandé.

Les élèves doivent être obligatoirement pratiquants de club et compétiteurs.

La section sportive est ouverte aux filles et aux garçons.

Fonctionnement

Les élèves de la section bénéficient de deux entraînements le mardi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 17h30. Ils se déroulent au club de golf d' Hossegor sur le practice, le stade d'approche et le putting green.

Une navette vient chercher les élèves à la sortie du Collège et les ramène pour le départ des transports scolaires à 17h.

Le **vendredi à 17h30** les parents doivent venir chercher leur enfant au club.

Les élèves laissent leur matériel au « caddie master » du club, ils n'ont donc pas besoin d'amener leur sac au collège.

Encadrement

L'encadrement technique est assuré par les deux professeurs de golf du club d' Hossegor.

Mr Laurent PONCELET (DE JEPS)

Mr Patrick TALON (BE2)

Le suivi éducatif est assuré par un professeur d'EPS du collège qui, en relation avec le professeur principal, veille au respect du contrat éducatif signé par l'élève : attitude, travail au collège et investissement dans les entraînements de la section.

Une appréciation spécifique est portée sur le bulletin trimestriel de l'élève pour le travail fourni dans le cadre de la section mais il n'est pas noté.

Entrer en section sportive

Une évaluation technique rapide :

Le **mardi 11 Mai 2021 à 17h** l'enfant qui souhaite intégrer la section sportive a rendez-vous au club d'Hossegor. Il sera évalué au practice du golf par les enseignants. **(Attention !!! Selon l'évolution de l'épidémie du coronavirus cette date pourrait être modifiée !)**

Un entretien :

Ensuite il passera un entretien avec le professeur d'EPS du collège et les enseignants de golf afin de mieux le connaître et d'évaluer ses motivations.

Le dossier scolaire :

Le dossier scolaire sera étudié attentivement. En effet si l'enfant est en difficulté sur le plan scolaire et/ou s'il pose des problèmes de comportement, il ne semble pas judicieux de l'intégrer dans une section où il devra assumer en plus de la charge scolaire la contrainte des entraînements de la SSG et celle de son club ainsi que la participation aux compétitions scolaires et fédérales.

Qui contacter ?

Pour tous renseignements complémentaires et pour inscrire votre enfant pour les tests, vous pouvez contacter Xavier ESTRUCH professeur d' E.P.S au collège J. Rostand Tél 06 16 91 56 99

Quelques obligations

Remplir le dossier médical qui est donné en début d'année scolaire par le responsable de la section.

Les élèves entrant en 6° doivent effectuer un ECG auprès d'un cardiologue.

Prendre la licence UNSS en début d'année scolaire et participer au cross du collège (Effort demandé aux élèves de toutes les sections sportives : surf, football, golf) ainsi qu'aux compétitions UNSS dans leur sport.

En fin d'année le professeur d' E.P.S et les enseignants de golf font un bilan de la participation dans la section, de l'investissement scolaire et sportif afin de valider la reconduction pour l'année suivante.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier d'inscription comprend :

- UN VOLET SCOLAIRE.
- UN VOLET SPORTIF.
- UN VOLET MEDICAL.

LE VOLET SCOLAIRE

- Photocopies des bulletins des trois trimestres de l'année en cours. Le bulletin du dernier trimestre, portant la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine doit être envoyé dès réception par la famille.

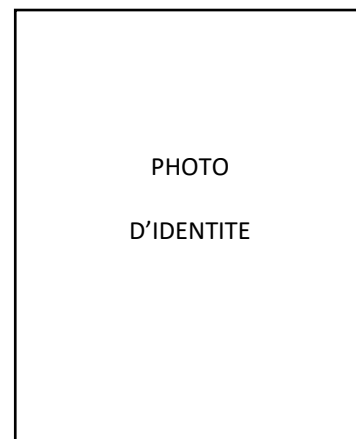
LE VOLET SPORTIF

- Une copie de la licence de la saison passée
- Un document précisant les performances et/ou le niveau du joueur, l'avis de l'entraîneur et du professeur d'EPS.

LE VOLET MEDICAL

- Un certificat médical d'aptitude au sport (qui peut être établi par le médecin traitant).

FICHE DE CANDIDATURE



Joindre avec :

- ✓ 1 copie de la licence 2020/2021.
- ✓ La fiche de l'examen médical.
- ✓ La lettre de motivation.
- ✓ Les photocopies des bulletins trimestriels ou semestriels.

Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu :
Adresse de la famille :

.....CP : VILLE :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Classe et établissement actuel :

Orientation prévue pour classe de :

Langue 1 : Langue 2 :

Régime prévu : Demi-pensionnaire – Externe (Entourer la mention choisie).

Signature des parents ou responsables légaux :

=====
Club : Numéro de licence :

Nom de l'entraîneur : Nombre d'entraînements par semaine :

Téléphone : Email :
.....

Avis de l'entraîneur
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature de l'entraîneur :

FICHE MEDICALE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

MORPHOLOGIE :

Taille : Poids :

Remarques :
.....

ANTECEDENTS MEDICAUX : opérations, blessures, douleurs, allergies, asthme, ...

.....
.....
.....

Remarque :

.....
.....

"CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION "

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné
ce jour Mr, Mlle et n'avoir décelé aucune contre-indication
médicale à la pratique et l'entraînement du golf dans la section sportive.

Date

Signature et cachet :

J'indique mes coordonnées afin d'être tenu informé de l'évolution de l'état de santé de
mon (ma) patient(e): Dr Téléphone :

CONTRAT EDUCATIF

L'entrée et le maintien de l'élève dans la section sportive seront assurés à condition que soient respectés les aspects suivants :

- ✓ Un travail scolaire régulier, approfondi et des résultats en rapport avec le niveau de la classe et les capacités de l'élève.
En cas de redoublement ou de problèmes de comportement, le maintien dans la classe accueillant la section sportive peut être remis en cause. Une appréciation spécifique sera portée sur le bulletin trimestriel.
- ✓ La participation régulière de l'élève aux épreuves organisées dans le cadre de l'UNSS.
- ✓ Un engagement personnel dans la vie de l'établissement (prise de responsabilité)
- ✓ Un comportement dans l'établissement respectueux, en accord avec le Règlement Intérieur et les objectifs du projet d'E.P.S.
 - Développement de la responsabilité
 - Développement de l'autonomie
 - Développement de la solidarité

L'élève : Je m'engage à respecter les termes du contrat.

NOM :Prénom :Signature :

La famille : Je m'engage à faire respecter par mon enfant les termes du contrat.

NOM :Prénom :Signature :

En cas de non-respect des termes du contrat l'élève :

- Sera suspendu d'entraînement et placé en étude surveillée au Collège.
- Sera renvoyé dans le collège du secteur à la fin de l'année scolaire.